

Le 13 juin 2011

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 13 juin 2011 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1  
Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5  
Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

Absence motivée :

Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2  
Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4

ANNIVERSAIRES DU MOIS :	12 juin :	Guy Simoneau
	21 juin :	Robert Kennedy

FÊTES LÉGALES DU MOIS :	24 juin :	Saint-Jean-Baptiste
	1 <sup>er</sup> juillet :	Confédération

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l' ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 9 mai 2011
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2011

ADMINISTRATION

- 4.- Rapport financier 2010/adoption
- 5.- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2010 aux activités de fonctionnement du service d'aqueduc et du service d'égout pour les exercices ultérieurs
- 6.- Règlement 404-02 décrétant un emprunt et une dépense de 955 640 \$ pour des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc, de drainage et de réfection sur la rue André-Soucy et la 54<sup>e</sup> Avenue, ainsi que des honoraires professionnels, frais de financement et autres frais contingents/réalisation complète des travaux à moindre coût/fermeture du solde disponible du règlement d'emprunt
- 7.- Syndicat Canadien de la Fonction Publique – section locale 3334/convention de travail 2011-2012-2013-2014/autorisation de signature
- 8.- Comité stratégique pour l'analyse d'un Office Régional d'Habitation/ création d'un comité/nomination
- 9.- Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes/demande d'aide financière
- 10.- Ville de Saint-Eustache/11<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Classique du Maire/participation
- 11.- Revenu Québec/responsable des services électroniques/autorisation

LOISIRS

- 12.- Modification à la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2011
- 13.- Pavage du stationnement du Centre communautaire/approbation
- 14.- Travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau/décompte #4/autorisation de paiement
- 15.- Travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement

- 16.- Travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau/réfection de la piscine/certificat de paiement #6/autorisation de paiement
- 17.- Avis de motion/règlement 383-04-11 modifiant le règlement 383-97 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 18.- Achat d'un véhicule de services/autorisation de dépense/résolution 11-05-090 à rescinder
- 19.- La Libellule/projet de l'École des Érables/loisirs adaptés pour jeunes lourdement handicapés/demande d'aide financière
- 20.- Piscine municipale/accès gratuit pour les résidents de Pointe-Calumet/autorisation

#### VOIRIE

- 21.- Travaux correctifs de drainage – 52<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Proulx et la rue André-Soucy)/mandat et demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 22.- Travaux correctifs de drainage – 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenue, 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> Rue/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de Paiement
- 23.- Travaux correctifs de drainage – 40<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Proulx et le boulevard de la Chapelle)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 24.- Travaux correctifs de drainage – 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenue, 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> Rue/décompte progressif #1/autorisation de paiement
- 25.- Dépôt de plan – projet de développement Groupe L'Héritage – rue Dumoulin/autorisation

#### SÉCURITÉ

- 26.- Plan de mise en œuvre local et version finale du « Schéma de couverture de risques en sécurité-incendie » (SCRSI)/adoption
- 27.- Achat d'une caméra thermique/autorisation de dépense
- 28.- Parole à l'auditoire
- 29.- Levée de la séance

11-06-100

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-101

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2011

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le procès-verbal du 9 mai 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2011

11-06-102

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mai 2011 au montant de 136 522,93 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2011 au montant de 488 333,56 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-103

RAPPORT FINANCIER 2010/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 et démontrant un surplus non consolidé de 242 803 \$, tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-104

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2010 AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AQUEDUC ET DU SERVICE D'ÉGOUT POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 99 287 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2010 aux fins d'affecter une somme de 85 605 \$ aux dépenses d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 13 682 \$ aux dépenses d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-105

RÈGLEMENT 404-02 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 955 640 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION SUR LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA 54<sup>E</sup> AVENUE, AINSI QUE DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, FRAIS DE FINANCEMENT ET AUTRES FRAIS CONTINGENTS/RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX À MOINDRE COÛT/FERMETURE DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 404-02 tel que prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 955 640 \$;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 768 087 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Pointe-Calumet désire approprier la subvention versée comptant par le Gouvernement du Canada au montant de 120 060 \$;

ATTENDU QUE pour payer une partie des travaux, la Municipalité de Pointe-Calumet a assumé, à même le fonds général, un montant de 67 493 \$;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 187 553 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 404-02 pour réduire le montant de l'emprunt et y préciser son financement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 404-02 soit réduit de 955 640 \$ à 768 087 \$.

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 404-02, la Municipalité de Pointe-Calumet approprie la subvention versée comptant par le Gouvernement du Canada;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-106

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 3334/CONVENTION DE TRAVAIL 2011-2012-2013-2014/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

053

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la convention de travail des employés cols bleus et cols blancs, de la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, pour les années 2011-2012-2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-107

COMITÉ STRATÉGIQUE POUR L'ANALYSE D'UN OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION/CRÉATION D'UN COMITÉ/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE nommer Marie-Claude G. Prud'Homme afin de représenter la Municipalité de Pointe-Calumet sur le Comité stratégique de la MRC de Deux-Montagnes pour l'analyse de l'implantation d'un Office Régional d'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-108

COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE DES PATRIOTES/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'UNE aide financière au montant de 200 \$ soit octroyé à l'organisme Le Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes, afin de combler leurs besoins et de leur permettre de continuer leur mission de cueillette, transformation et distribution de nourriture aux personnes en situation de pauvreté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-109

VILLE DE SAINT-EUSTACHE/11<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA CLASSIQUE DU MAIRE/PARTICIPATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE participer à la 11<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Classique du Maire de Saint-Eustache, le 31 août 2011, au profit de la Fondation Élite Saint-Eustache, par l'achat de deux (2) billets de participation au coût de 250 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-110

REVENU QUÉBEC/RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER Madame Chantal Pilon, directrice générale, à agir à titre de responsable autorisée des services électroniques auprès de Revenu Québec, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS  
POUR LA SAISON ESTIVALE 2011

La Directrice générale, Mme Chantal Pilon, dépose au conseil une modification à la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2011, à savoir:

**Employés étudiants et autres syndiqués**

Animateurs, à compter du 20 juin 2011 :	Arianne Gravel, en remplacement de Katherine Labrèche ;
Responsable aquatique, à compter du 20 juin 2011 :	Priscilla Lafrenière (nouvelle);
Assistante responsable aquatique, à compter du 20 juin 2011 :	À confirmer.

11-06-111

PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE/  
APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'IL devient nécessaire de procéder au resurfaçage du stationnement du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux représentent un investissement qui sera amorti sur quinze (15) ans, selon la politique d'amortissement de la Municipalité de Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour les travaux de resurfaçage du stationnement du Centre communautaire pour un montant de 23 037,64 \$;

Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et le terme de remboursement sera de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-112

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS EDOUARD-CHAMPAGNE  
ET ALBERT-COUSINEAU/DÉCOMPTE #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 54 047,54 \$ (taxes incluses), à la firme Paysagiste S. Forget Inc., lequel représente le décompte #4 relativement à la libération de la retenue finale, en contrepartie d'un cautionnement d'entretien au montant de 38 872,19 \$ et ce, valide pour une période d'un an, dans le cadre des travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau,

La présente dépense est assumée par le règlement 440-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-113

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS EDOUARD-CHAMPAGNE ET ALBERT-COUSINEAU/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 725,24 \$ à la firme Johanne Berthiaume, architecte paysagiste, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre du réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau (facture # 210112-3).

La présente dépense est assumée par le règlement 440-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-114

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS EDOUARD-CHAMPAGNE ET ALBERT-COUSINEAU/RÉFECTION DE LA PISCINE/CERTIFICAT DE PAIEMENT #6/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 610,18 \$ à la firme Les Entreprises Daniel Brûlé inc., lequel représente le certificat de paiement # 6, pour les travaux de réfection de la piscine dans le cadre du réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau.

La présente dépense est assumée par le règlement 440-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-115

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 383-04-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 383-97 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

Un avis de motion est donné par la conseillère Marie-Claude G. Prud'Homme, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 383-97 concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet afin d'ajouter le chapitre « *Dispositions applicables aux stationnements des parcs* », ainsi que l'article 26 relativement à l'interdiction de stationner aux terrains de tennis entre vingt-trois et sept heures du matin. Le conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

ACHAT D'UN VÉHICULE DE SERVICES/AUTORISATION DE DÉPENSE/  
RÉSOLUTION 11-05-090 À RESCINDER

11-06-116

CONSIDÉRANT QU'IL devient nécessaire de procéder à l'achat d'un véhicule supplémentaire pour desservir le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cet achat représente une acquisition qui sera amortie sur dix (10) ans selon la politique d'amortissement de la Municipalité de Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le Conseil municipal décrète l'achat chez Brunelle Ford, d'un véhicule pour le Service des loisirs, et qu'à cette fin, approuve un montant de 19 760,29 \$ (taxes incluses) ainsi que l'installation d'un stroboscope, d'une mini-barre lumineuse et des couvre-sièges, pour un total de 2 500 \$;

QUE la résolution numéro 11-05-090, adoptée par le conseil le 9 mai 2011, soit rescindée et devienne de nul effet.

Cette dépense de 22 260,29 \$ sera assumée par le fonds de roulement et le terme de remboursement sera de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-117

LA LIBELLULE/ PROJET DE L'ÉCOLE DES ÉRABLES/LOISIRS ADAPTÉS  
POUR JEUNES LOURDEMENT HANDICAPÉS/DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'UNE aide financière au montant de 140 \$, soit octroyée à l'organisme La Libellule pour le projet de l'École des Érables afin de permettre à un enfant de la Municipalité de Pointe-Calumet, de participer au mini-camp de jour « *Loisirs adaptés pour jeunes lourdement handicapés* » et ce, pour une durée de trois (3) semaines à l'été 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-118

PISCINE MUNICIPALE/ACCÈS GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS DE  
POINTE-CALUMET/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER l'accès gratuit à la piscine municipale à tous les résidents de Pointe-Calumet et ce, effectif à l'ouverture, soit le 25 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



057

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LE BOULEVARD PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/ MANDAT ET DEMANDE D’AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

11-06-119

D’ACCEPTER l’offre de service datée du 20 mai 2011 de la firme Projeco Ingénierie Inc., pour la préparation des relevés, plans et devis, pour des travaux correctifs de drainage – 52<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy), et pour un montant n’excédant pas 12 500,00 \$ (dépenses et taxes en sus).

D’ATTESTER QUE la firme Projeco Ingénierie inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d’autorisation au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy).

D’ATTESTER QUE les travaux montrés aux plans et devis ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

DE confirmer l’engagement de la municipalité, à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Projeco Ingénierie inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l’autorisation accordée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11-06-120

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 41<sup>E</sup> ET 42<sup>E</sup> AVENUE, 45<sup>E</sup> ET 46<sup>E</sup> RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/ AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Serge Bédard

D’AUTORISER le paiement au montant de 10 416,79 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenue, 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> Rue.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11-06-121

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 40<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LE BOULEVARD PROULX ET LE BOULEVARD DE LA CHAPELLE)/ HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/ AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme

D’AUTORISER le paiement au montant de 3 334,58 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 40<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Proulx et le boulevard de la Chapelle).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 41<sup>E</sup> ET 42<sup>E</sup> AVENUE, 45<sup>E</sup> ET 46<sup>E</sup> RUE/DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

11-06-122 Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 93 839,78 \$ à la firme Paysagiste S. Forget Inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenue, 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-123 DÉPÔT DE PLAN – PROJET DE DÉVELOPPEMENT GROUPE L'HÉRITAGE – RUE DUMOULIN/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la firme BSA Groupe Conseil à déposer le plan portant le numéro 043-11-04, extrait du plan numéro SM-01 daté du 16 mai 2011, lequel concerne l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique pour le projet de Groupe L'Héritage (rue Dumoulin), lot 3 161 400 (uniquement les infrastructures situées le long de la piste cyclable et le raccordement aux infrastructures existantes sur la 59<sup>e</sup> Avenue sont touchés par cette résolution) ;

DE confirmer que ce projet est en tout point conforme à la réglementation de la municipalité ;

DE confirmer que la Municipalité de Pointe-Calumet ne s'objectera pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

QUE les coûts et l'entretien des nouveaux réseaux seront faits par la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-124 PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL ET VERSION FINALE DU « SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE » (SCRSI)/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes a l'obligation d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément à un avis reçu du ministère de la Sécurité publique daté du 12 janvier 2002;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma en conformité avec les dispositions de la loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S.-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un recensement et à une évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources à déployer dans l'horizon de mise en œuvre dudit plan d'actions faisant partie intégrante du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE cet imposant exercice de réflexion, animé par le chargé de projet en sécurité incendie, a notamment nécessité tout au long de l'exercice une mobilisation importante des membres du comité technique, des directeurs des services incendie locaux et des élus locaux;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques reflète les consensus dégagés par l'ensemble des partenaires impliqués en matière d'orientation à privilégier, d'objectifs de protection optimale à atteindre et de stratégies à déployer pour satisfaire les objectifs énoncés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi susmentionnée, ont eu à se prononcer tout au long de l'exercice sur les propositions avancées, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la loi susmentionnée, prévoit que chaque municipalité locale concernée doit adopter, par résolution, son plan de mise en œuvre avant que le schéma de couverture de risques de la MRC ne soit analysé pour fins d'attestation par les autorités du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a pris connaissance de la version finale du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ADOPTER, sur la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, le plan de mise en œuvre local et la version finale du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » (SCRSI) qui s'y rattache;

D'INFORMER le ministère de la Sécurité publique que la Municipalité de Pointe-Calumet est en accord avec le plan de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage, dans la mesure du possible, à le respecter et à le réaliser dans l'échéancier prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE/AUTORISATION DE DÉPENSE

11-06-125

CONSIDÉRANT QU'IL devient nécessaire de procéder à l'achat d'une caméra thermique pour desservir le Service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE cet achat fait partie du programme triennal d'immobilisation pour 2011-2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE cet achat représente une acquisition qui sera amortie sur dix (10) ans selon la politique d'amortissement de la Municipalité de Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Normand Clermont

**060**

QUE le conseil municipal approuve l'achat d'une caméra thermique pour un montant maximal de 10 000 \$.

Cet achat sera assumé par le fonds de roulement et le terme de remboursement sera de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

11-06-126

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 21h45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale